

membre du consortium concerné. Le député sait que je parle de ces avantages. On a changé la configuration des panneaux supérieurs de la plate-forme, ce qui a eu des effets sur le travail à Terre-Neuve et peut-être dans d'autres chantiers de l'est du pays. Le travail en question est presque terminé.

• (1440)

Il nous reste à régler des questions financières comme le partage des risques, ainsi que la signature des accords d'exploitation pertinents au sein du consortium. Ce sont là les questions discutées à l'heure actuelle et mon mandat consiste à faire en sorte que tout soit prêt le 30 juin.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse très détaillée. Il découle des sentiments qu'il a exprimés—des sentiments exprimés par les représentants du gouvernement de Terre-Neuve et des vus des membres du consortium—que ce projet va bon train.

Les Canadiens de Terre-Neuve veulent recevoir aujourd'hui du ministre l'assurance qu'on ne lie pas les pourparlers sur cet important projet énergétique et d'autres projets extra-côtiers connexes à des questions tout à fait distinctes, importantes mais distinctes, sur lesquelles Ottawa et Terre-Neuve ou d'autres provinces ont des différends à régler.

Le ministre peut-il l'affirmer aujourd'hui à Terre-Neuve, à sa province, le Manitoba, et au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le premier ministre a été le promoteur de l'accord relatif au projet Hibernia dont j'ai la responsabilité.

C'est lui qui a proposé l'Accord de l'Atlantique. C'est lui qui a donné à mes prédécesseurs le mandat de le mener à bonne fin. Je rappelle au député que, à l'époque où le premier ministre de Terre-Neuve s'occupait de droit constitutionnel, il disait qu'il ne fallait pas accorder à Terre-Neuve de droits sur les ressources extra-côtières ni les redevances en rapport avec la mise en valeur de Hibernia.

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Le député peut, s'il le veut, faire entrer d'autres questions dans le débat, mais ce ne serait pas très utile. Ma position en ce qui concerne Hibernia est très claire. J'ai décrit dans la première réponse le mandat que le premier ministre m'a confié.

* * *

L'ÉNERGIE

M. David Walker (Winnipeg—Nord—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie. Hier, le ministre a déclaré à la Chambre que Petro-Canada International avait cessé ses activités au Myanmar en raison de la détérioration de la situation en matière des droits de la personne.

Si tel est le cas, pourquoi le ministre n'annule-t-il pas l'engagement de 22 millions de dollars de Petro-Canada auprès de la même dictature?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a raison, j'ai parlé hier de la collaboration de Petro-Canada International avec le Myanmar.

La collaboration de Petro-Canada avec le Myanmar constitue un second enjeu. Je n'ai pas demandé à Petro-Canada de cesser ses activités dans ce pays.

Nous avons dit très clairement à Petro-Canada que son mandat s'appliquait au marché tant national qu'international. Je suis conscient que la situation est délicate, considérant l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement au Myanmar, mais je pense qu'il nous faut aussi garder à l'esprit que les ententes en vigueur ont été conclues avec des gouvernements antérieurs.

M. David Walker (Winnipeg—Nord—Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre. Rien ne montre mieux l'hypocrisie du gouvernement que cette réponse.

Il est très clair que le gouvernement peut donner des instructions à Petro-Canada, selon M. Hopper, président du conseil de la société. Je cite les propos qu'il a tenus devant un comité de la Chambre en 1986: «En tant qu'actionnaire, c'est le gouvernement qui contrôle la